

Séance du 12 mars 2024

Vu le code général des collectivités territoriales,

L'an deux mille vingt-quatre, le douze mars à vingt heures et trente minutes, les membres du conseil municipal se sont réunis dans la salle de la Mairie sur la convocation qui leur a été adressée par le Maire, conformément aux articles L 2122-7 et L 2122-8 du Code général des collectivités territoriales.

Étaient présents :

M. Marie-Jean DOUYERE, Maire,

Mme Florence DE MENECH, M. Yann LOLLIER, Mme Claudine NOUVELLE, M. Christian BRISSEZ, M. Régis DELAMARE, M. Frédéric BARON, M. Christophe MENAGER, M. Patrick BOURGEOIS, Mme Corinne DUMONT-OUINE, Mme Isabelle BREHIER, et Mme Clotilde MOMOT.

<u>Étaient absents excusés :</u> M. Gilles GREAUME, Mme Catherine AUZERAIS-MUTA, M. Marc DALIGAUX et M. Éric DEZELLUS

Étaient absents : Mme Blandine BINET, Mme Betty SOMON et Mme Caroline PERREU

<u>Pouvoirs</u>: Mme Catherine AUZERAIS-MUTA donne pouvoir à M. le Maire.

M. Marc DALIGAUX donne pouvoir à Régis DELAMARE.

Quorum: 10

Présentation par Sébastien RAMOZ et Mélanie PERRIER (La Poste) :

- Rénovation thermique du patrimoine communal
- Portage de repas (non abordé)
- Convention tablette ARDOIZ
- Loi 3DS
- Autres services proposés par La Poste

L'ordre du jour est le suivant :

- Néologis : bail à réhabilitation pour le bien sis 56 avenue du Général de Gaulle
- Subvention pour projet pédagogique « Devoir de mémoire » Collège Le Roumois de Routot
- Déclassement voirie communale rue du Docteur Collignon entre les parcelles AB 320 et AB 355
- Subvention aux Jeunes Agriculteurs du Roumois
- Achat parcelle avec défense incendie rue de la Station
- Informations

Construction et fonctionnement cantine

Résidence senior
Association Jean du Plessis
Vidéoprotection
Camping-Car Park
Compte-rendu commission Vie Associative
Mise à jour de l'application Centolive

Il est dès lors procédé aux opérations de vote dans les conditions réglementaires.

Mme Isabelle BREHIER a été désignée secrétaire de séance.

NEOLOGIS: BAIL A REHABILITATION POUR LE BIEN SIS 56 AVENUE DU GENERAL DE GAULLE

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal que la commune est propriétaire du bien : l'ancienne école de garçon située 56 avenue du Général de Gaulle à Routot (27350).

Il explique qu'une réflexion a été lancée par la municipalité pour prévoir l'avenir et la destination de ce bâtiment.

C'est ainsi que la commune s'est rapprochée de l'association NEOLOGIS et de son partenaire foncier SOLIDARITÉS NOUVELLES POUR LE LOGEMENT – PROLOGUES qui intervient dans le département pour créer des logements en location sociale pour les personnes à faibles revenus.

Le bâtiment de l'ancienne école de garçons de Routot nécessitant une réhabilitation complète, il est proposé que la commune de Routot confie l'immeuble par le biais d'un bail à réhabilitation au profit de SNL — PROLOGUES, qui mènera les études préalables sur la faisabilité du projet en partenariat avec l'association NEOLOGIS. La commune laisse un délai de 6 mois à NEOLOGIS pour effectuer l'ensemble des études nécessaires à la réalisation du projet.

Par la suite, si les études de faisabilité sont concluantes, SNL – PROLOGUES et NEOLOGIS, réaliseront à leur charge les travaux d'aménagement des logements et la gestion du bien durant toute la durée du bail à réhabilitation (des subventions privées et publiques seront mobilisés).

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité de ses membres présents :

- approuve le principe de recourir à un bail à réhabilitation portant sur le bâtiment communal sis 1 Pl. de la Liberté, 27350 Routot au profit de SOLIDARITES NOUVELLES POUR LE LOGEMENT – PROLOGUES à l'issue des études de faisabilité;
- autorise SOLIDARITES NOUVELLES POUR LE LOGEMENT PROLOGUES et son partenaire opérationnel NEOLOGIS, à rechercher tout financement sous forme d'apport (subventions) ou de financement participatif (dons), afin d'équilibrer l'opération;
- autorise Monsieur le Maire à effectuer toutes les démarches nécessaires se rapportant à ce dossier.

SUBVENTION POUR PROJET PEDAGOGIQUE « DEVOIR DE MEMOIRE » - COLLEGE LE ROUMOIS DE ROUTOT

M. le Maire indique qu'un courrier a été transmis par la principale du collège Le Roumois de Routot. Cette dernière explique le projet pédagogique du collège Le Roumois intitulé « Devoir de mémoire ».

Ce projet pédagogique se traduit par un séjour à Paris du 10 au 12 juin 2024 comportant différentes visites : le Mémorial de la Shoah, Le Panthéon, le Musée Dali et une croisière commentée. Les élèves de 3^{ème} B et 3^{ème} C participeront et seront hébergés en pension complète à l'Auberge de jeunesse MIJE à PARIS.

Une participation financière de 194.85 € est demandée à chaque famille (cf vote du conseil d'administration du collège en date du 25/09/2023). Une aide financière est demandée à la commune pour les élèves participant au voyage et résidant à Routot soit 6 élèves de la 3ème C et 3 élèves de la 3ème B.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité de ses membres présents, accepte de verser une aide financière de 40 € par élève participant au projet et résidant à Routot.

DECLASSEMENT VOIRIE COMMUNALE RUE DU DOCTEUR COLLIGNON ENTRE LES PARCELLES AB 320 ET AB 355

Monsieur le Maire expose au conseil municipal que la portion de voirie située entre les parcelles AB 320 et AB 355 n'a plus l'usage de voirie.

Par délibération n° 2023-15 en date du 14 mars 2023, le conseil municipal avait autorisé M. le Maire à vendre cette portion de voirie aux acquéreurs de la parcelle cadastrée AB 320 avec tous les frais à la charge de l'acquéreur.

Cette voie mesure environ 9.61 m de long et 3.80 m de large. Elle se situe dans le prolongement de la rue des Libérateurs, entre les rues du Docteur Collignon et des Tilleuls.

Le propriétaire de la parcelle AB 355 ne s'oppose pas à la vente de la parcelle et souhaite uniquement conserver un droit d'échelle. Une enquête publique sera réalisée.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité de ses membres :

- précise que le déclassement ne portera pas atteinte aux fonctions de desserte et de circulation assurées par les voies adjacentes qui resteront ouvertes à la circulation publique puisque la portion de voirie concernée n'a plus un usage public ;
- demande le déclassement de la section du chemin des voies communales conformément aux dispositions de l'article L 141-3 du code de la voirie routière ;
- demande la mise à jour du tableau de classement des Voies Communales.
- autorise le Maire à procéder aux formalités nécessaires et signer tous actes et pièces s'y rapportant.

SUBVENTION AUX JEUNES AGRICULTEURS DU ROUMOIS

M. le Maire rappelle que les Jeunes Agriculteurs du Roumois ont effectué un défilé de tracteurs illuminés et décorés à l'occasion des fêtes de fin d'année 2023.

Il est proposé de verser une subvention de 350 € aux Jeunes Agriculteurs du Roumois.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité de ses membres présents, accepte le versement d'une subvention de 350 € aux Jeunes Agriculteurs du Roumois.

ACHAT PARCELLE AVEC DEFENSE INCENDIE RUE DE LA STATION

M. le Maire informe le conseil municipal qu'une borne incendie a été installée sur une parcelle privée rue de la Station.

La commune souhaite récupérer la propriété de cette borne. De ce fait, un bornage a été réalisé afin de définir les limites de la parcelle à récupérer par la commune.

M. le Maire rappelle que les frais de bornage s'élèvent à 1572 € TTC et propose au conseil municipal d'acheter cette parcelle 50 €. Les frais s'élèveront à environ 136 €.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité de ses membres présents :

- accepte l'achat de la parcelle au prix de 50 € ainsi que les frais de bornage et frais de notaire;
- autorise M. le Maire à signer tous les documents afférents à ce projet.

INFORMATIONS

Construction et fonctionnement cantine:

Trois sociétés de restauration ont été sollicitées. Newrest et Dupont restauration sont venues présenter leurs prestations à la commission. Api fera une présentation de son offre prochainement.

M. Baron indique que le chantier avance dans les délais.

Résidence senior :

Plusieurs visites se sont déroulées : Boulleville, Saint-Georges du Vièvre, Héricourt-en-Caux. Deux modèles ressortent : la colocation d'une part et la location d'appartement d'autre part avec une pièce polyvalente.

M. le Maire a reçu l'association du Grand Lieu d'Epaignes. Une visite à Epaignes (résidence autonomie Claude Vielpeau) est prévue. La date reste à définir.

Association Jean du Plessis:

Une crèche avec 24 berceaux est en projet par l'association.

Le dossier est en attente de réponse de la CCRS qui prendrait 1/3 des berceaux.

Vidéoprotection:

Un contact a été pris avec Eure Normandie Numérique pour une offre fibrée.

Camping-car Park:

Une réflexion est menée pour la réalisation de places de camping-car.

Compte-rendu commission Vie Associative

Un projet d'achat d'estrades est envisagé.

Mise à jour de l'application Centolive

Il y a une possibilité d'avoir une application et le panneau mis à jour avec des outils plus fluides.

QUESTIONS DIVERSES

M. le Maire indique qu'à partir du 1^{er} avril 2024, il n'y aura plus de ramassage des déchets le jeudi. Le ramassage du jeudi était un ramassage supplémentaire, gratuit pour la commune. Une communication pour le futur programme de ramassage des déchets à la levée et le tri alimentaire est demandée.

Mme Claudine Nouvelle rappelle que la commission finance investissement se déroulera le 14 mars 2024. Le vote du budget aura lieu le 26 mars 2024 à 20h30.

M. le Maire informe que la structure jeux de l'école a reçu un avis non conforme de la part de l'APAVE. Le fournisseur et la société BOTAPIS annonce qu'ils vont recevoir les pièces détachées la semaine 13, soit la semaine du 25 avril 2024.

Mme Florence De Menech indique aux conseillers municipaux qu'ils sont conviés au carnaval de l'école le 26 mars à 14h.

Elle explique que le repas des aînés se prépare sur le thème des jeux olympiques.

Le vote du budget CCAS est prévu le samedi 16 mars 2024.

Elle remercie les élèves de l'école pour leurs réalisations exposées dans le hall de la mairie à l'occasion du comice agricole de Routot.

Elle rappelle que des élèves sont en voyage à Paris pour trois jours.

M. Yann Lollier informe que le ramassage des poubelles aura lieu 1 fois / semaine à compter du 2 avril.

Il indique que le comité de Jumelage reçoit les allemands du 09 au 12 mai 2024.

Le composteur est arrivé pour le cimetière. Des instructions seront notifiées afin de savoir précisément ce qui peut y être mis.

Le club des Mimosas organise sa journée crêpes le jeudi 14 mars2024.

Le salon du tourisme se déroulera le 13 avril 2024. L'association Terres Vivantes en Normandie sera présente à ce salon.

Deux guides touristiques vont être édités par Eurêka (agence d'attractivité de l'Eure) : Le Routard et S'installer dans l'Eure. Il est proposé d'étudier le tarif des guides afin de pouvoir en offrir aux nouveaux habitants.

L'agence Eurêka va également nommer des référents dans chaque EPCI pour recenser les lieux de tournage et les décors de cinéma.

Le vote du budget du SERPN aura lieu le 04 avril 2024.

Le 7 septembre 2024 aura lieu la journée d'accueil des nouveaux habitants.

M. Frédéric Baron signale un problème sur la tournée d'enlèvement des poteaux électriques. En effet, aucun planning n'a été transmis. Il demande à ce que les arrêtés mentionnent l'autorisation du passage des engins de secours.

Il signale également un problème de tranchée qui s'affaissent rue des Tasseaux.

M. Régis Delamare fait remarquer qu'un capot de pompe de relevage d'assainissement rue de la Statuette est cassé.

M. Christophe Ménager demande s'il y a eu un retour concernant le classement des bâtiments au niveau du Service d'Urbanisme Mutualisé. Le SUM a fait un courrier à la CCPAVR.

Rien n'étant plus à l'ordre du jour la séance est levée à 23h05.

Les signatures

Marie-Jean DOUYERE

Florence DE MENECH	Yann LOLLIER	Claudine NOUVELLE
	Christian BRISSEZ	
Régis DELAMARE	Frédéric BARON	
Corinne DUMONT- OUINE	Patrick BOURGEOIS	Christophe MENAGER
		Isabelle BREHIER
Clotilde MOMOT	Eric DEZELLUS	